

## Vico et Bodin\*

La critique a déjà mis en relief de nombreux éléments en commun entre Vico et Bodin : les tentatives de les mettre en relation sur le plan de la méthodologie historique sont fascinantes<sup>1</sup>, tandis que les commentateurs des œuvres de Vico suggèrent des dettes envers l'auteur des *Six livres de la République* qui dépassent les renvois explicites, transformant en un dialogue constructif ce qui pourrait sembler un rapport polémique<sup>2</sup>.

Je commencerai par les passages où Vico mentionne explicitement Bodin, afin d'éviter de proposer des filiations là où il n'y a qu'un rapport avec des sources communes. J'utiliserai comme texte de référence l'édition de la *Scienza nuova* de 1730, comparée systématiquement avec celle de 1744. Il s'agit de la version où le nom de Bodin revient le plus souvent sous la plume de Vico : 20 renvois, (plus deux dans les *Correzioni, miglioramenti e aggiunte terze* de 1731), contre les 17 de la *Scienza nuova* de 1744, l'unique mention du texte de 1725 et le silence du *Droit universel*. Elle témoigne donc d'un intéressant moment de transition entre la première et la dernière rédaction du chef-d'œuvre de Vico et présente des passages qui disparaîtront dans l'édition posthume.

Une première considération, qui découle des données que je viens de citer : le renvoi à Bodin apparaît dans la *Scienza nuova* de 1725 à propos du problème qui sera bientôt appelé de l'éternité des fiefs, mais il ne devient massif que lorsque Vico a élaboré la théorie des recours historiques. Il faut en effet rappeler qu'en 1730 la répartition des arguments entre le quatrième

---

\* Les résultats de cette recherche ont été exposés au Colloque International *Giambattista Vico et la pensée classique* (Paris, 11-13 février 1999), organisé par l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, l'ENS de Fontenay/Saint Cloud, le Centro di studi vichiani du CNR et la SNS de Pise.

<sup>1</sup> G. Cotroneo, « A Renaissance Source of the *Scienza nuova* : Jean Bodin's *Methodus* », dans *Giambattista Vico. An International Symposium*, G. Tagliacozzo et H. V. White éd., Baltimore 1969, p. 51-59 ; M. d'Addio, « Il problema della politica in Bodin e in Vico », *Rivista di studi salernitani*, IV, 1969, p. 3-100 (cf. p. 14-50, 71-75) ; C. Vasoli, « Bodin, Vico e la topica », *Bollettino del Centro di Studi Vichiani*, IX, 1979, p. 123-129 ; J. L. Brown, « Bodin : précurseur de Giambattista Vico », dans *Jean Bodin. Actes du Colloque Interdisciplinaire d'Angers, 24 au 27 Mai 1984*, Angers 1985, t. I, p. 147-154.

<sup>2</sup> Je renvoie au vaste travail de Fausto Nicolini, *Commento storico alla seconda « Scienza nuova »*, Rome 1949 et 1950, souvent corrigé par Andrea Battistini dans ses notes à G. Vico, *Opere*, éd. A. Battistini, 2 voll., Milan 1990. D'autres rapprochements avec les œuvres de Bodin sont suggérés par R. Caporali, *Heroes gentium. Sapienza e politica in Vico*, Bologne 1992, p. 103, 105-106 et 194.

et le cinquième Livre est différente par rapport au texte de 1744 : le dernier Livre s'ouvrait avec les passages sur le « mescolamento » des gouvernements et il englobait donc la plupart des mentions du juriste français<sup>3</sup>.

Une lecture quelque soit rapide de la *Scienza nuova* de 1730 permet de constater que l'évocation de Bodin est étroitement liée aux questions de l'origine de l'État et de la successions des régimes politiques. Elle suscite de même une série thèmes secondaires, comme le rôle des fiefs dans l'histoire ; l'uniformité des structures politiques dans tous les États ; la définition de la forme de gouvernement dans la Rome antique ; la composition des familles de l'âge des dieux ; la Lex regia ; la genèse de la monarchie française<sup>4</sup>. L'édition de 1744 comporte à cet égard une simplification : les mentions de Bodin diminuant, elles ont la tendance à se regrouper autour de deux questions principales, négligeant les autres.

#### *La première forme de gouvernement et la réfutation des « politici »*

On peut commencer notre analyse par le paragraphe dont le titre sera, à partir des *Corrections* à la *Scienza nuova* de 1730 : « Riprensione de' Principj della Dottrina Civile fatta sopra il Sistema Politico di Giovanni Bodino ». Ici comme ailleurs, Vico reproche au juriste français d'avoir cru que les États « prima furono monarchici, dipoi per le Tirannie passarono in liberi popolari, e finalmente vennero gli aristocratici »<sup>5</sup>. J'avoue n'avoir pas réussi à trouver cette même succession de régimes politiques ni dans la *Methodus* ni dans la *République*. Lorsqu'il parle de la « naissance, accroissement, estat fleurissant, decadence et ruine des Républiques »,

---

<sup>3</sup> L'édition utilisée pour la *Scienza nuova* de 1730 est G. Vico, *La Scienza Nuova 1730*, édition critique par P. Cristofolini, Naples, 2003 ; puisque les concordances donnent les pages de l'édition originale, j'ai préféré faire le même : par conséquent, je ferai référence à la fois à la réimpression en fac-simile de la *Scienza nuova* de 1730, et à l'édition Battistini du texte de 1744.

<sup>4</sup> G. Vico, *Cinque libri di Giambattista Vico de' principi d'una scienza nuova d'intorno alla comune natura delle nazioni*, Naples 1730, [réimp. en fac-simile Naples 1991], p. 310-311, 432-437, 286, 478, 430-431, 443-444, 415, 478 ; Id., *Principi di scienza nuova d'intorno alla comune natura delle nazioni (1744)*, dans *Opere cit.*, t. I, p. 747-748, 876, 912-917, 940-941, 951.

<sup>5</sup> Vico, *Scienza nuova (1730) cit.*, p. 432-433 (mais voir également p. 310-311) ; Id., *Scienza nuova (1744) cit.*, p. 747 et 912.

Bodin esquisse une sorte de combinatoire générale, indiquant comment on peut passer d'une forme de gouvernement à une autre sans déboucher sur une philosophie de l'histoire qui fixe les étapes de l'évolution politique de l'humanité<sup>6</sup>. Vico a très probablement donné une valeur absolue à une phrase de Bodin sur le cycle politique des Romains, ce qui est d'ailleurs suggéré par le contexte même de la *Scienza nuova*<sup>7</sup>. Toutefois, il a rapporté l'opinion de Bodin de façon inexacte, inversant l'ordre de succession de la démocratie et de l'aristocratie : on peut aisément justifier cette erreur en considérant que l'objectif visé par Vico est la priorité temporelle de la monarchie et qu'il néglige dans ces pages les autres étapes du cycle historique.

Vico développe ensuite ses arguments : d'après lui, la monarchie ne pourrait être le premier régime politique de l'humanité que si elle était fondée sur la force ou sur la fraude ; mais tout ce qu'il a établi sur la société primitive exclut la possibilité du recours à la force et à la fraude ; l'aristocratie est donc la première forme de gouvernement<sup>8</sup>.

A propos des deux thèmes de la monarchie des origines et du rôle de la force et de la fraude, l'analyse des écrits précédents de Vico nous permet de relever ses rapports avec Bodin, rapports qui se développent tacitement pour devenir explicites dans ces pages de la *Scienza nuova*. Le juriste français avait en effet soutenu que le États se fondent sur la violence et que la première forme politique avait été établie par Nemrod grâce à sa force, comme cela est attesté par la Bible<sup>9</sup>. Vico doit donc jouer sur deux versants : pour ce qui concerne l'histoire, il doit séparer le nom de Nemrod de la première monarchie ; pour ce qui est de la théorie politique, il doit trouver une autre fin pour l'état de nature. Les tables chronologiques du *Droit universel* et des deux dernières éditions de la *Scienza nuova*, ainsi que leur commentaire, nous permettent de constater une importante évolution de

---

<sup>6</sup> J. Bodin, *Les six livres de la République*, Ch. Frémont, M.-D. Couzinet, et H. Rochais éd., Paris 1986, t. IV, p. 7 ; dans la *Methodus Bodin*, tout en affirmant que la monarchie est la première forme de gouvernement, dresse l'historique de différents types d'Etat et de leurs changements chez un grand nombre de peuples, anciens et modernes, sans en tirer une théorie fixe uniforme (J. Bodin, *Methodus ad facilem historiarm cognitionem*, Amsterdam 1650 [réimpr. en fac-simile Darmstadt 1967], p. 219-283).

<sup>7</sup> Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. IV, p. 15.

<sup>8</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 433-437 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 912-917.

<sup>9</sup> Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. I, p. 112-113 ; t. IV, p. 17.

la pensée de Vico par rapport à la question de la première monarchie. Dans le *Droit universel* le nom de Nemrod correspond à la fois à la confusion babélique des langues et à la création du premier royaume assyrien, tandis que Nino aurait établi le second. Au contraire, dans la *Scienza nuova* Nemrod n'est évoqué qu'à propos de la confusion des langues et Nino devient le fondateur de la première monarchie assyrienne, après avoir renversé l'aristocratie symbolisée par le caractère poétique de Zoroastre<sup>10</sup>. Il est donc évident que Vico essaie de rendre de plus en plus cohérentes sa table chronologique et ses théories politiques, ayant saisi l'importance de la classification de la première monarchie.

Quant à la question de la fin de l'état de nature, l'on sait la profonde aversion de Vico pour tous ceux qui ne reconnaissent pas, selon lui, le rôle de la Providence : dans des pages très denses de la *Scienza nuova* de 1725 il condamne à ce sujet les doctrines de Platon, d'Épicure, des stoïciens, de Polybe, de Machiavel, des théoriciens du droit naturel, de Hobbes et de Bayle<sup>11</sup>.

Deux noms retiendront notre attention, ceux de Machiavel et de Hobbes. Une recherche sur les passages où Vico condamne le recours à la force et à la violence comme fondement des États, dans les trois rédactions de la *Scienza nuova*, permet d'établir quelle sont les relations entre Bodin et ces deux auteurs. Tout d'abord, une considération d'ordre stylistique : toute la réfutation de Bodin que nous sommes en train d'analyser est organisée suivant un schéma dichotomique qui n'est pas sans rappeler la prose du *Prince*, comme cela a été remarqué par Andrea Battistini<sup>12</sup>. Ensuite, le double renvoi à la force et à la fraude n'est pas typique de la *République*, qui ne mentionne que la violence comme élément fondateur des organisations politiques, mais des œuvres du secrétaire florentin : on le trouve explicitement dans les *Discorsi*, mais il évoque également la célèbre

---

<sup>10</sup> G. Vico, *Opere giuridiche. Il diritto universale*, intr. de N. Badaloni, P. Cristofolini éd., Florence 1974, p. 389 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 429, 433, 437, 441, 448 et 505 ; Id., *Scienza nuova (1730)* cit., p. 105, 107-108, 147, 190, 339, 470 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 463-466 et 566 ; mais voir aussi p. 788-790. On relève la même tendance dans la première rédaction du chef d'œuvre vichien : cf. Id., *Scienza nuova (1725)* cit., p. 1037, 1084-1085, 1110, 1179, 1203, 1207 : rien de plus distant de Bodin, qui identifiait Nemrod et Nino (*Les six livres de la République* cit., t. IV, p. 17).

<sup>11</sup> Vico, *Scienza nuova (1725)* cit., p. 1110-1111 et 1207-1208.

<sup>12</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 432-434 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 912-914.

comparaison du renard et du lion<sup>13</sup>. Mais ce n'est pas tout : dans un passage des deux dernières éditions de la *Scienza nuova* Vico, en reconnaissant en Platon un prédécesseur pour la description de l'état des familles, réfute la théorie impie qui fait naître les gouvernements de la force et de la fraude : « La qual tradizione, mal ricevuta, diede grave occasione del comun errore a tutti i politici : di credere che la prima forma de' governi civili fusse ella nel mondo stata monarchica ; onde sono dati in quelli ingiusti principi di rea politica : che i regni civili nacquero o da forza aperta o da froda, che poi scoppiò nella forza »<sup>14</sup>. Dans la rédaction de 1725 la même mention de Platon évoquait les « rei politici pratici », qui pourraient bien renvoyer à Machiavel et à Bodin, mais aussi à Hobbes et à Grotius : « Grozio travaglia in ispiegar la guisa delle prime monarchie con giustizia ; i rei politici o, con l'uomo violento di Obbes, le fondano sulla forza, o, con l'uomo semplicione de' sociniani, le fondano sull'impostura »<sup>15</sup>. On peut donc en conclure que la polémique menée contre Bodin dans les dernières pages des la *Scienza nuova* de 1730 et de 1744 vise deux autres cibles, Machiavel et Hobbes.

*La succession des formes de gouvernement : la souveraineté et le « mescolamento »*

Pour revenir à la « Riprensione de' Principj della Dottrina Civile fatta sopra il Sistema Politico di Giovanni Bodino », il est temps d'aborder le problème de la définition et de la succession des régimes politiques. Pour ce qui est de la première question, on constate chez Vico la présence d'un

---

<sup>13</sup> N. Machiavelli, *Discorsi sopra la prima Deca di Tito Livio*, dans Id., *Opere*, C. Vvanti éd., t. I. Turin 1997, p. 358, Id., *Il Principe*, *ibid.*, p. 165 ; Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. I, p. 112-113 ; t. IV, p. 17. Il faut cependant remarquer que même chez Vico la violence joue un rôle fondamental dans la naissance des Etats : les « pères » ne se sauraient jamais rassemblés dans des « ordini », fondant ainsi les régimes aristocratiques, sans avoir été obligés par la rébellion des « famoli ». Deux revois suffisent à ce propos : Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 201 (où la force est celle exercée sur les hommes par la foudre de Jupiter, et où l'on se réfère explicitement, dans un passage censuré par la suite, à la possibilité d'interpréter de manière orthodoxe les principes impies qui fondaient les Etats selon les « Politici », à savoir la force et la fraude) ; et Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 524 et 697.

<sup>14</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 249 et 276 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 656-657 et 698-699.

<sup>15</sup> Vico, *Scienza nuova (1725)* cit., p. 1048-1049. Ailleurs la condamnation de la fraude et de la violence renvoie à Carnéade et, encore une fois, à Hobbes : *ibid.*, p. 1043-1045.

accord de fond mais tacite avec Bodin, ainsi que de petits contrastes. Une des thèses les plus importantes de la *République* est le caractère absolu et unique de la souveraineté : si le pouvoir ne peut pas être partagé, il s'ensuit qu'il peut être attribué soit à un seul, soit à une minorité, soit à la majorité<sup>16</sup>. D'après Bodin, il y aurait donc seulement trois sortes de régimes politiques, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie : la tyrannie, l'oligarchie et l'anarchie ne seraient que des formes corrompues n'ayant aucun rôle catégoriel, puisque chez elles le détenteur du pouvoir reste le même que dans les formes légitimes. De même, Bodin affirme qu'il faut abandonner l'utopie du gouvernement mixte : il n'existe pas et, chaque fois que le pouvoir est partagé, nous sommes face à une démocratie<sup>17</sup>.

L'opinion de Vico à cet égard ressemble bien à celle du juriste français. A partir du *Droit universel*, il accepte la doctrine de l'unicité de la souveraineté, qu'il rattache à une citation de Tacite « unum est reipublicae corpus et unius animo regendum »<sup>18</sup>. Il consent également à la tripartition des formes de gouvernement : il parle parfois dans ses écrits de tyrannie et d'anarchie, mais ce n'est qu'en passant et sans en faire des catégories politiques<sup>19</sup>. Il n'en va pas de même pour la théocratie, qui joue au contraire un rôle fondamental dans le *Droit universel* et dans la première édition de la *Scienza nuova*. Toutefois, Vico utilise cette notion en premier lieu pour parler des formes d'association de l'homme primitif, lorsque les pères fondent leur pouvoir sur la religion et que toute la vie humaine est rythmée

---

<sup>16</sup> Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. I, p. 179-228, mais voir également p. 302, 306, et 309, et Id., *Methodus* cit., p. 175-183 ; pour une mise à point des différentes interprétations de la doctrine de la souveraineté chez Bodin, cf. J.-F. Spitz, *Bodin et la souveraineté*, Paris 1998. La thèse de l'unicité de la souveraineté est partagée par Th. Hobbes, *Leviathan*, R. Tuck éd., Cambridge-New York-Port Chester-Melbourne-Sidney 1991, p. 127.

<sup>17</sup> Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. II, p. 7-42 et 55-67 ; ces thèses sont analysées par D. Marocco Stuardi, « La teoria delle forme di stato e di governo nella *République* di Jean Bodin », *Il pensiero politico*, XI, 1978, 3, p. 321-344, et M. Isnardi Parente, « Jean Bodin su tiranni e signoria nella *République* », *Il pensiero politico*, XIV, 1981, 1, p. 61-77.

<sup>18</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 167-169 et 197. La dette de Vico à l'égard de Bodin est signalée par E. Gianturco, « Bodin and Vico », *Revue de littérature comparée*, XXII, 1948, p. 272-290 (cf. p. 272-277).

<sup>19</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 161, 281 et 455 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 531, 707 et 966 ; pour une analyse de la classification des formes de gouvernement chez Vico, voir N. Bobbio, « Vico e la teoria delle forme di governo », *Bollettino del Centro di Studi Vichiani*, VIII, 1978, p. 5-27.

par les signaux divins<sup>20</sup>. Les familles ne sont pas une institution politique et la théocratie non plus. En deuxième lieu, Vico définit comme théocratique le régime politique des juifs : puisqu'il tient de plus en plus à séparer l'histoire sacrée de l'histoire profane, les juifs n'entrent pas dans le « corso delle nazioni » et leur État ne peut donc faire part de la classification des formes de gouvernement des autres peuples.

Il faut cependant signaler un désaccord initial entre Vico et Bodin à propos du gouvernement mixte. Dans le *Droit universel*, en effet, l'adhésion à la doctrine de la souveraineté soutenue par le juriste français n'arrive pas à effacer ce thème. Un État devient une « *respublica temperata* » lorsque le détenteur de la souveraineté est obligé de recourir à l'aide d'un autre homme ou d'une autre classe sociale afin de ne pas perdre tout son pouvoir, en stipulant un pacte qui reste le plus souvent tacite. Ainsi L. Giunio Bruto, au nom des patriciens, demande l'aide de la plèbe pour chasser Tarquin le Superbe ; de même, le peuple recourt à Octavien Auguste pour mettre fin aux guerres civiles. Bref, toute la description de l'histoire romaine est fondée sur la notion de « *mistura* » : l'État romain est d'abord une aristocratie, tempérée de monarchie ; il devient ensuite une république populaire, tempérée par les patriciens ; Auguste en fait enfin une monarchie mixte d'éléments aristocratiques et populaires. Un certain mélange avec le régime populaire demeure même sous le règne de Tibère, qui a énormément renforcé le pouvoir impérial<sup>21</sup>. Nous ne sommes pas loin de l'univers conceptuel des *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*.

A partir de 1730 on peut à cet égard parler d'un passage de Machiavel à Bodin : dans le chapitre consacré au « *mescolamento* », la notion de pacte disparaît totalement et les régimes politiques n'abandonnent plus les limites fixées par les formes pures de gouvernement. Mais le thème du « *mescolamento* » ne s'estompe pas tout à fait : effacé de toutes les sections (et elles sont la majorité) où il est question des étapes du « *corso delle*

---

<sup>20</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 210, 515-521, 563 et 671 ; Id., *Scienza nuova (1725)* cit., p. 992, 1047-1048 et 1216 ; Id., *Scienza nuova (1730)* cit., p. 154-155, 274, 295, 391, 428, 450-452 ; Id. *Scienza nuova (1744)* cit., p. 521-522, 695-696, 702, 727, 863, 908, 920 et 961-963.

<sup>21</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 213-215 et 219-221. Dans la *Scienza nuova* de 1725 la thématique du gouvernement mixte ne se présente qu'au cours de la polémique contre ceux qui définissent la Rome archaïque une monarchie : cf. Id., *Scienza nuova (1725)* cit., p. 1026, 1060 et 1216.

nazioni », il apparaît à la fin de la *Scienza nuova*, dans des pages qui précèdent (et ce n'est pas un hasard) la polémique avec le juriste français. Ne découlant plus d'un pacte, le « temperamento » dérive d'une sorte de conservatisme qui porte l'homme à garder dans les phases successives certains éléments des âges précédentes. Par rapport au *Droit universel*, cette évolution fait ressortir davantage la polémique de Vico avec ceux qui pensent qu'on peut fonder des républiques « mescolate per umano provvedimento », alors que le cours de l'histoire ne résulte pas des décisions de l'homme mais de l'action de la Providence.

Ce n'est pas tout. La notion de « temperamento » subit une métamorphose qui rapproche davantage Vico de Bodin. Elle est définie comme la présence d'une « forma seconda con i governi delle primiere »<sup>22</sup> : la *Scienza nuova* utilise ici une distinction issue de la *République*, sans reproduire exactement le lexique employé par Bodin, qui séparait État et gouvernement. Vico connaît cet usage, comme le montrent les passages où il accuse le juriste français d'avoir mal compris le régime politique de la Rome antique ; mais quand il s'en sert pour analyser les États de son époque, il semble inverser les termes de la question<sup>23</sup>. Il assigne aux nations de l'Europe septentrionale un régime monarchique et une forme de gouvernement aristocratique ; mais c'est ce dernier élément, et non pas le premier, qui définit la forme de l'État. Les nations de l'Europe septentrionale sont par conséquent des aristocraties<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 428-430 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 908-909. On est donc en mesure d'éviter la division de la souveraineté, introduite implicitement dans le *Droit universel* par la doctrine du pacte, lorsque l'on parle de « subiectionem » et de « summum [...] imperium alteri ultro sibiic[ere] » : Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 213.

<sup>23</sup> Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. II, p. 34-35 et 111 ; Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 310-311 et 436 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 748 et 916. Sur l'importance de cette opposition dans la théorie politique du juriste français, voir Marocco Stuardi, « La teoria delle forme dello stato » cit., p. 321-344 ; et surtout Y.-Ch. Zarka, « État et gouvernement chez Bodin et les théoriciens de la raison d'état », dans *Jean Bodin. Nature, histoire, droit et politique*, Y.-Ch. Zarka éd., Paris 1996, p. 149-160.

<sup>24</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 443 et 446-447 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 951 et 955. En constatant la présence de la doctrine du « temperamento » dans la *Scienza nuova* je ne saurais donc souscrire tout à fait les analyses d'A. C. t'Hart, « La teoria vichiana sulla successione delle forme di stato e le sue implicazioni politiche », *Bollettino del Centro di Studi Vichiani*, XVII-XVIII, 1987-1988, p. 153-162 (voir notamment p. 155-156), ne faisant aucune place au thème du gouvernement mixte dans la *Scienza nuova* de 1744, et de Caporali, *Heroes gentium* cit., p. 104-105, 122-127, 230, qui interprète

Si donc Vico accepte la notion bodinienne de souveraineté et la distinction entre forme d'État et forme de gouvernement, on peut légitimement se demander pourquoi il n'arrive pas aux mêmes conclusions en ce qui concerne le régime politique de la Rome antique<sup>25</sup>. J'ai déjà évoqué les raisons théoriques du choix de Vico : il cherche à esquisser un passage de l'état de nature à l'état civil faisant ressortir l'action naturelle de la Providence. Il doit donc éviter les thèses des « politici », qui ramenaient tout à la force et à la ruse d'un seul, et il doit indiquer un mécanisme enraciné dans les caractères anthropologiques et sociaux de l'état des familles : il est à cet égard proche du procédé des théoriciens du droit naturel. Mais son état de nature connaît des formes d'association d'ordre sociale et c'est sur la base du pouvoir divin des « padri » qu'il arrive à l'établissement des aristocraties. Quel est le rôle de la souveraineté dans ce contexte ? Elle finit par changer de nature. Chez Bodin, en effet, elle est en premier lieu le pouvoir de donner des lois ; ce pouvoir est de nature démocratique lorsqu'il est détenu par la majorité des citoyens, majorité qui ne doit pas être forcément simple, mais peut être la majorité des tribus ou des communautés formées par le peuple<sup>26</sup>. Chez Vico, en revanche, le pouvoir des « padri » a des traits qui dépassent largement le pouvoir législatif : il est ancré dans l'ordre religieux et symbolique du langage divin des cérémonies et il se manifeste par les exemples et les mœurs<sup>27</sup>. Vico change également la notion de peuple, qu'il croit formé uniquement par les patriciens dans la Rome archaïque, la plèbe n'ayant pas au début des droits d'ordre politique

---

l'évolution du *Droit universel* à la *Scienza nuova* à cet égard comme un passage du projet formulé par une volonté consciente à la spontanéité naturelle.

<sup>25</sup> Après la fuite des Tarquins, l'Etat romain est une république populaire à gouvernement aristocratique selon Bodin, et une aristocratie à gouvernement monarchique (où le pouvoir public est géré par le Sénat, et la domination privée par les pères) suivant Vico : Bodin, *Methodus* cit., p. 183-190 ; Id., *Les six livres de la République* cit., t. II, p. 18, t. IV, p. 18 et 36 ; Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 429 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 909. Il m'est franchement difficile de comprendre les raisons qui ont mené M. d'Addio (*Il problema della politica in Bodin e in Vico* cit., p. 78) à affirmer que l'évolution des formes de gouvernement des Romains est esquissée de manière identique chez Bodin et chez Vico.

<sup>26</sup> Bodin, *Les six livres de la République* cit., t. I, p. 179, 181, 184-185, 187-188, 302-303, 306, 308 et 309 ; t. II, p. 114-116.

<sup>27</sup> Les aristocraties, donc, ne sont pas gouvernées par les lois, mais par les exemples et les mœurs, même si le lent glissement vers le gouvernement populaire ne devient définitif que lorsque la plèbe commence à « comandare leggi senza l'autorità de' senati » : Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 429 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 909 ; mais ce thème se trouvait aussi dans Id., *Scienza nuova (1725)* cit., p. 1073.

mais seulement des droits juridiques, à cause de ses origines serviles<sup>28</sup>. Cela dit, suivant les critères de Bodin, l'âge des héros serait une démocratie : si la plèbe ne fait pas partie du peuple, il s'ensuit que dans les villes héroïques le pouvoir appartient à la majorité des ayants droit au vote !

Pour conclure cette section consacrée à la définition des formes politiques, je rappellerai les éléments relevés par mon analyse. Vico utilise, sans l'avouer, certaines notions issues de la théorie politique de Bodin, comme l'unicité de la souveraineté et la distinction entre forme d'État et forme de gouvernement. En les greffant dans un contexte qui donne une description différente de l'évolution de l'humanité, elles finissent par changer de sens. Il n'en reste pas moins que le début du cinquième Livre de la *Scienza nuova* de 1730, qui deviendra la « Sezione decimaterza » du quatrième Livre dans la dernière rédaction, se développe comme un dialogue ininterrompu avec le juriste français.

*La succession des formes de gouvernement : la prééminence de la monarchie*

Il est temps de venir à la dernière question soulevée par le rapport entre Vico et Bodin. J'ai rappelé que la réfutation du juriste français s'attaque dès le début non seulement au problème de la première forme de gouvernement civil, mais aussi à la détermination du « corso delle nazioni », à savoir à la succession des régimes politiques. Ne disposant pas encore d'une étude détaillée de l'évolution de la pensée de Vico à ce sujet, à partir du *Droit universel* jusqu'à la dernière rédaction de la *Scienza nuova*, je me limiterai à proposer des considérations générales, en indiquant certains traits d'importance capitale de la réflexion de Vico. Il faut tout d'abord retenir que ces questions ont une valeur qui est à la fois historique et axiologique : il ne s'agit pas seulement de déterminer quelle a été la première forme politique dans l'histoire et quelle est l'évolution des institutions civiques, mais aussi d'indiquer quelle est le meilleur type de gouvernement. On

---

<sup>28</sup> Dans sa description de l'âge des héros, Vico est probablement influencé par sa propre réflexion sur le Moyen Age, comme l'a signalé G. Giarrizzo, *Vico, la politica e la storia*, Naples 1981, p. 22-24, 103, 106-07 et 119 ; ainsi que par sa représentation du monde germanique, ancien et moderne (cf. G. Costa, *Le antichità germaniche nella cultura italiana da Machiavelli a Vico*, Naples 1977).

constate souvent, en effet, que le premier régime politique dans l'histoire est en même temps le plus naturel pour l'homme et donc le meilleur ; parfois, en revanche, c'est la stabilité à faire d'un régime l'État idéal. Vico devrait en principe échapper à ces deux alternatives : en partageant l'histoire en trois âges, caractérisés par des régimes politiques forcément différents, il met en doute l'unicité de la nature humaine dans le temps. Puisque les hommes ne peuvent pas échapper aux lois du « *senso comune delle nazioni* » et à la « *storia ideale eterna* », il n'est plus question d'indiquer dans l'absolu quel est le régime politique le meilleur, chaque âge ayant sa (ou ses) propre forme de gouvernement.

En réalité, il n'en va pas tout à fait ainsi. Tout d'abord, du point de vue de la théorie historique, la succession des institutions civiques n'est pas rigide dans le *Droit universel* : après l'aristocratie, qui est toujours la première organisation politique, on peut passer aux républiques populaires, comme c'est le cas à Athènes et à Rome, ou à la monarchie, comme en Orient. Vico en arrive même à affirmer ailleurs que la crise de l'aristocratie peut déboucher sur un rétablissement des mœurs anciennes par des lois très sévères : c'est le cas de Lycurgue à Sparte<sup>29</sup>.

Dans les deux dernières rédactions de la *Scienza nuova* la suite aristocratie / république populaire / monarchie semble être de plus en plus fixe, pour des raisons à la fois politiques et linguistiques<sup>30</sup>. La seule conséquence de l'affinité existant entre la république populaire et la monarchie à cause de leur appartenance à l'âge des hommes, est que ces deux formes de gouvernement peuvent se succéder l'une à l'autre. Le retour à l'aristocratie est en tout cas exclu, sauf dans le cadre de la théorie de ce qu'on a l'habitude de nommer « *ricorsi* », en passant d'abord par la barbarie<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 163, 177 et 631. Il en va de même dans Id., *Scienza nuova* (1725) cit., p. 1024 et 1066-1067.

<sup>30</sup> Vico, *Scienza nuova* (1725) cit., p. 1050 et 1065 ; Id., *Scienza nuova* (1730) cit., p. 57-60, 161, 394, 424-426, 428-430 et 450-456 ; Id. *Scienza nuova* (1744) cit., p. 436-438, 531, 866-867, 877-878, 908-910, 919-921 et 961-966.

<sup>31</sup> Vico, *Scienza nuova* (1725) cit., p. 1024 ; Id., *Scienza nuova* (1730) cit., p. 59-60, 391, 445 ; Id., *Scienza nuova* (1744) cit., p. 437, 863 et 952-953. Si les formes corrompues de gouvernement, comme l'anarchie et la tyrannie, étant éphémères, ne sauraient pas modifier la classification générale, il faut cependant remarquer que la succession des formes de gouvernement peut répondre chez Vico à d'autres principes que le rythme de l'histoire idéale éternelle, comme le lien existant entre les sites géographiques, la nature des

Parallèlement à cette évolution, Vico mène à terme la séparation entre l'histoire sacrée et l'histoire profane. Pour ce qui touche à la théorie des formes de gouvernement, nous constatons l'absence presque totale dans les deux dernières éditions de la *Scienza nuova* de la notion de théocratie, qui auparavant avait été utilisée pour décrire en même temps le régime politique des juifs et l'état des familles archaïques. Vico élimine également toute comparaison entre les institutions des juifs et les États des autres peuples : dans la réfutation de Bodin, il censure par exemple deux références à Abraham qu'on pouvait lire dans l'édition de 1730<sup>32</sup>. Il doit par conséquent trouver une autre façon de définir le type d'association familiale de l'âge de dieux : il parle de « governi divini » ; il rapproche souvent les « padri » à des rois ; il définit comme monarchique le pouvoir du *pater familias*<sup>33</sup>. Il se soucie pourtant de souligner la différence existant entre cette monarchie familiale, pré-politique, et la monarchie des temps humains : j'ai déjà évoqué tout à l'heure, en analysant les critiques adressées aux auteurs qui font de la force et de la fraude les sources des États, les passages où Vico affirme que l'erreur des « politici » dérive d'un malentendu : ils ont altéré la tradition qui faisait des « padri » des « monarchi famigliari ».

Toutefois, cet usage lexical n'est pas neutre. A bien lire les pages des trois éditions de la *Scienza nuova* on trouve des traces d'une tendance à faire de la monarchie le régime politique le plus naturel, ainsi que l'esquisse d'un cycle historique qui part de la monarchie pour y revenir. Ce procédé est d'ailleurs à l'œuvre déjà dans le *Droit universel* : Vico y expliquait que les gouvernements de l'âge des hommes sont un retour à cet ordre naturel qui caractérisait la théocratie familiale<sup>34</sup>. Dans ce cas, cependant, la monarchie pouvait bien être, comme la république populaire, un gouvernement conforme à la nature humaine : la classification différente des formes

---

peuples et les régimes politiques déjà retenu par Bodin : cf. Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 179 ; Id., *Scienza nuova (1725)* cit., p. 1033 et 1176 ; Id., *Scienza nuova (1730)* cit., p. 446-447 ; Id. *Scienza nuova (1744)* cit., p. 954-955.

<sup>32</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 434-435.

<sup>33</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 210, 515-521, 563 et 671 ; Id., *Scienza nuova (1725)* cit., p. 992, 1047-1048 et 1216 ; Id., *Scienza nuova (1730)* cit., p. 154-155, 274, 295, 391, 428, 450-452 ; Id. *Scienza nuova (1744)* cit., p. 521-522, 695-696, 702, 727, 863, 908, 920 et 961-963.

<sup>34</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 199-201, 293-295 et 565.

d'association de l'âge des dieux empêchait en tout cas l'établissement d'une forte liaison entre la théocratie et la monarchie.

Plus tard, au contraire, Vico affirme que les républiques « finalement si *fermarono* nelle monarchie, *ritornando a' loro primi principi* de' padri monarchi » ; il soutient ensuite que « i primi re furono i padri nello stato di natura, e re certamente monarchi. [...] Dipoi i re da per tutto furono aristocratici. Finalmente si stabilirono i re monarchi, e le monarchie da per tutto, e per distesa e per *durata*, furono e sono le più celebrate nel mondo »<sup>35</sup>. Il écrit enfin en 1744 : « Incominciarono i governi dall'uno, con le monarchie famigliari ; [...] finalmente ritornarono all'uno nelle monarchie civili. [...] E sì l'umanità si contiene tutta tralle monarchie famigliari e civili »<sup>36</sup>. Cette idée d'un cycle qui commence et finit par la monarchie s'accompagne à des considérations qui soulignent la stabilité et la naturalité de cette forme de gouvernement. Dans les passages que je viens de citer Vico dit déjà que les états « s'arrêtent » dans la monarchie et il fait l'éloge sa capacité de durer dans le temps ; mais dans d'autres pages de la *Scienza nuova* de 1725 il déclare que « le monarchie sono le più conformi alla natura umana, e perciò la forma più durevole », et encore que « le monarchie sono spezie di governo sommamente conforme alla natura delle idee umane spiegate, che è la vera natura degli uomini »<sup>37</sup>.

Par conséquent, Vico affirme d'abord que les « governi divini » sont une monarchie ; puis il esquisse un parcours historique circulaire, en mettant en évidence les affinités existant entre la monarchie des origines et celle des temps humains ; il soutient enfin que ce régime s'accorde plus que les autres à une nature humaine entendue dans un sens général. Si l'on ajoute que la démarcation entre l'âge des dieux et l'âges des héros n'est pas nette, ces étapes étant caractérisées toutes les deux par l'activité mythopoiétique de la fantaisie, on constate aisément que la distinction entre l'organisation sociale

---

<sup>35</sup> Vico, *Scienza nuova* (1725) cit., p. 1050 et 1170.

<sup>36</sup> Vico, *Scienza nuova* (1744) cit., p. 920-921.

<sup>37</sup> Vico, *Scienza nuova* (1725) cit., p. 1149 et 1203-1204. Il s'agit d'opinions partiellement compensées par un passage attribuant à la république populaire la possession de la « forma eterna » de tous les Etats, à savoir « l'ugualità dell'umana ragione » dérivant de la « vera ed eterna natura umana ». Ce passage est cependant rayé par l'auteur : cf. *ibid.*, p. 1097 et note p. 1832. M. d'Addio, *Il problema della politica in Bodin e in Vico* cit., a relevé le rôle majeur de la monarchie chez Vico et l'a rapproché des œuvres de Bodin, mais ses analyses sont viciées par le présupposé que les critiques adressées par Vico à Bodin sont justifiées par la supériorité de la « nuova sensibilità storica » du philosophe italien.

de l'état de familles et la structure politique qui naît avec les villes héroïques n'a pas une validité absolue.

Cet 'éloge' de la monarchie doit retenir notre attention. Non seulement il risque de bouleverser les fondements de la polémique entre Vico et Bodin, à savoir la priorité temporelle de l'aristocratie par rapport aux autres régimes politiques, mais il finit aussi par faire ressortir une sorte d'affinité entre la *Scienza nuova* et les pages de la *République* où le juriste français établissait que la monarchie est la meilleure forme de gouvernement à cause de sa naturalité. Vico a très probablement perçu le danger. Il censure en 1730 le passage qu'on vient de citer liant la naturalité de la monarchie et sa stabilité et il modifie l'autre touchant l'accord entre la monarchie et la raison humaine : nous lisons désormais que « le monarchie sono le più conformi all'umana natura della più spiegata ragione »<sup>38</sup>. Il n'y a plus un rapport entre la monarchie et la nature humaine en général, mais entre la monarchie et la nature humaine telle qu'elle se manifeste dans la troisième étape du cours historique.

Ce n'est pas tout. A la fin du cinquième Livre, Vico présente une succession des formes politiques esquissant un cycle différent du parcours 'de la monarchie à la monarchie'. En récupérant un chapitre du *Droit universel*, il utilise très probablement des données issues de la *République* dans un sens qui se veut anti-bodinien. Il soutient que les ligues entre les États, comme celles existant entre les cantons suisses ou les provinces des Pays-Bas, indiquent un retour à l'aristocratie comme forme d'organisation politique ; et il en conclut : « Laonde essendo questa la forma ultima degli Stati Civili, poichè non si può intendere in civil natura uno Stato, il quale a sì fatte Aristocratie fosse superiore ; questa istessa forma debbe essere stata la prima, che noi a tante prove abbiamo con questa Scienza dimostrato, che furono Aristocratie di Padri, Re Sovrani delle loro Famiglie, uniti in Ordini Regnanti nelle prime città : perchè questa è la natura de' Principj, che da essi primi incomincino, ed in essi ultimi vadano le cose a terminare »<sup>39</sup>. Il

<sup>38</sup> Vico, *Scienza nuova (1730)* cit., p. 432 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 912.

<sup>39</sup> Vico, *Opere giuridiche* cit., p. 207-209 ; Id., *Scienza nuova (1730)* cit., p. 447 ; Id., *Scienza nuova (1744)* cit., p. 955-956. En fait, si le cycle de la monarchie à la monarchie semble ne pas être mis à l'œuvre dans ces pages, ce n'est pas à cause des raisons indiquées par l'auteur dans la *Scienza nuova* : la première période monarchique de l'humanité disparaît, car nous n'assistons pas à un véritable retour du gouvernement des familles, et le rois catholiques dont il est question pourraient être des *primi inter pares*,

s'agit d'une opinion antithétique à celle exposée dans la *Scienza nuova* de 1725, qui individuait les principes des républiques dans la monarchie de l'état des familles.

Pouvons-nous déduire de ce revirement que Vico arrive enfin à éviter le risque d'utiliser, à peu de différence près, le même schéma de succession des formes politiques qu'il voulait réfuter en critiquant Bodin ? Telles étaient sans doute ses intentions. Qu'il me soit permis cependant de formuler des doutes. En premier lieu, il n'y a pas de trace de ligues entre États dans la représentation du monde antique donnée par les deux dernières éditions de la *Scienza nuova* : cette ultime forme de gouvernement aristocratique, fondant un nouveau type de cycle historique est donc un *hapax* qui n'a pas un rôle stable dans le « corso delle nazioni ».

En deuxième lieu, il est vrai qu'ainsi Vico ne fait pas de la monarchie le premier régime politique, comme le voulait Bodin. Toutefois, il finit par donner à l'aristocratie non seulement le premier rang, mais aussi le dernier. Or, d'après Vico, l'opinion du juriste français était justement que l'aristocratie était la dernière forme de gouvernement.

Enfin, tout le mécanisme qui préside au « corso delle nazioni » ne s'accorde pas avec cette proposition de Vico. Tout d'abord, l'organisation aristocratique en vigueur dans les ligues parmi les États n'a pas la même origine que celle qui naît parmi les « padri », c'est-à-dire la rébellion des « famoli ». La *Scienza nuova* est ensuite bâtie de façon à faire de la monarchie le dernier régime politique, suivi de la décadence et du retour d'un nouveau âge des dieux. Vico avait enfin explicitement écarté le passage d'un gouvernement « umano » à l'aristocratie. Or, si l'aristocratie est la première et la dernière forme des « Stati civili », non seulement cette règle est enfreinte, mais le retour de l'aristocratie se réalise sans sortir de l'âge des hommes et sans passer auparavant par la barbarie.

### *Conclusions*

Pour conclure, le rapport entre Vico et Bodin est bien plus embrouillé que ce que pourraient laisser croire les passages où sont réfutés les opinions

---

ainsi que les rois romains : Id., *Scienza nuova* (1730) cit., p. 438 ; Id., *Scienza nuova* (1744) cit., p. 934-936.

du juriste français. Nous pouvons soupçonner des dettes plus ou moins inavouées : la thèse qui fait des familles le début de la société et celle qui lie la géographie d'un pays, le tempérament de son peuple et sa forme de gouvernement ; mais aussi certaines données que les commentateurs des œuvres de Vico imputent à la lecture de la *République*. Mais il y a également des affinités plus profondes : Vico accepte la classification des formes de gouvernement proposée par Bodin ; il utilise les notions de tyrannie et d'anarchie telles qu'on le trouve dans les pages de la *République* ; il reprend à sa façon le concept de souveraineté unique et absolue et la thèse de la séparation entre la forme de gouvernement et la forme de l'État. Ce qui est bien plus étonnant, en essayant d'accorder la succession des régimes politiques et celle des trois âges, Vico propose une interprétation du cours historique comme un cercle, où le début et la fin coïncident. Nonobstant certaines tentatives d'éviter ces conclusions, la fin et le début du cycle politique ne peuvent qu'être que la monarchie. Nous nous retrouvons donc face à la thèse que Vico avait rejeté en réfutant Bodin.

Antonella Del Prete  
(Scuola Normale Superiore de Pise)